

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pneumonie enzootique : assainissement rapide de l'élevage vaudois concerné

À la suite de l'épisode de pneumonie enzootique annoncé mi-septembre dans le canton de Lucerne et touchant un réseau intercantonal de production porcine, deux exploitations vaudoises sont concernées. La Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat (DAVI) a immédiatement mis en place les mesures sanitaires nécessaires.

Une exploitation vaudoise d'élevage, comptant environ 90 truies et 500 porcelets et 640 gorets, a dû faire l'objet de mesures d'assainissement rapides. La pneumonie enzootique pouvant notamment se transmettre par voie aérienne, un foyer représente un risque pour les autres élevages porcins situés à proximité. Quelque 150 animaux ayant atteint un poids permettant leur commercialisation ont pu être abattus en vue de la production de viande et de produits carnés. Les autres animaux qui ne pouvaient pas encore être valorisés, soit 800 porcelets et gorets, ont dû être mis à mort. Le nettoyage et la désinfection des installations sont en cours et permettront d'achever l'assainissement du site.

Une seconde exploitation vaudoise, dédiée à l'engraissement, est également concernée. Environ 280 gorets, issus de l'élevage précité, pourront cependant y terminer leur engraissement. L'isolement de l'exploitation par rapport aux autres troupeaux porcins limite fortement le risque de transmission par voie aérienne aux exploitations voisines. Une fois leur engraissement terminé, les animaux seront abattus et pourront être destinés à la consommation. Les installations seront ensuite entièrement nettoyées et désinfectées.

La Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat assure par ailleurs une surveillance des exploitations porcines situées dans le voisinage du foyer afin de détecter rapidement une éventuelle propagation de la maladie. A ce jour, aucun autre foyer ne s'est déclaré dans le canton. La situation est suivie en coordination avec les autorités des autres cantons concernés et la Confédération.

L'épisode touche un important réseau de production porcine. Dans le cadre des mesures d'assainissement, quelque 10000 porcs ont dû être mis à mort ou devront être abattus dans plusieurs cantons.

La pneumonie enzootique est une maladie respiratoire contagieuse qui touche les porcs. Elle ne se transmet pas à l'être humain et ne présente aucun risque lié à la consommation de viande de porc.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2026

DADN, Dr Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires et de l'inspection, [021 316 39 11](tel:0213163911)